

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que, lors de la séance du 3 avril 2023, à 19 h, qui se tiendra à la salle du conseil, 3038, chemin Sainte-Marie, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure décrites ci-dessous et toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes :

Lot 4 891 917 – 3200, avenue de la Gare – Zone IA 148 – District 2

- La demande vise à autoriser une marge avant de 25 mètres, contrairement au cahier de spécification de la zone IA 448 du Règlement de zonage numéro 1103, qui prévoit une marge avant maximale de 22 mètres;

Lots 6 470 156 et 6 464 075 – 3601, avenue de la Gare – Zone IA 143 – District 2

- La demande vise à autoriser un rayon de courbure de 19 mètres, contrairement à l'article 158 du Règlement de zonage numéro 1103, qui prévoit un rayon maximal de 6 mètres.

Donné à Mascouche, le 8 mars 2023.

L'assistant-greffier,

Original signé par

Me Charles Turcot